

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121.10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le

Lundi 3 juillet 2023 à 20h30,

A la mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal - Séance du 9 juin 2023 séance de 20h30
2. Approbation du Procès-Verbal - Séance du 9 juin 2023 séance de 20h45
3. Marché de restauration collective - Signature du marché
4. Association « Drôles de coquins » - Attribution d'une subvention complémentaire pour 2023
5. Association « Drôles de coquins » - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2023
6. Procédure de désaffectation - 91 rue de Verdun - parcelle AE 1072
7. Acte de servitude - 16 rue du Professeur Calmette - ENEDIS
8. Charte du « Bien Vieillir en Val d'Oise » - Signature
9. Décisions du Maire
10. Questions diverses

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis



Philippe AUDEBERT